

**Conseil d'administration
2-3 décembre 2021**

En référence au point 5. de
l'ordre du jour

Point à l'ordre du jour

Rapport du Comité des membres au Conseil d'administration

Résumé

Ce rapport est une synthèse des points à l'ordre du jour de la réunion du Comité des membres du 26 octobre 2021.

Action requise

Le Conseil d'administration d'examiner les diverses actions requises sous chaque en-tête.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2-3 décembre 2021

En référence au point 5.1 de l'ordre du jour

Comité des membres

Rapport au Conseil d'administration

Le Comité des membres (CM) s'est réuni virtuellement le 26 octobre 2021. Vous trouverez ci-dessous les conclusions de cette réunion.

1. CONCLUSIONS DES REVUES D'ACCRÉDITATION

Le Comité des membres, ayant examiné les conclusions des revues d'accréditations des cinq AM suivantes :

- **Mali** - Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille
- **Egypte** - Egyptian Family Planning Association
- **Iles Cook** - Cook Islands Family Welfare Association
- **Belgique** - Belgische Federatie voor Seksuele en Reproductieve Gezondheid en Rechten / Fédération Belge pour la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs
- **République de Serbie** - Serbian Association for Sexual and Reproductive Rights

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles les Associations membres précitées ne sont toujours pas en conformité, et notant que les associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier, les AM des pays suivants : **Mali ; Egypte ; Iles Cook ; Belgique ; et République de Serbie** ne peuvent pas aujourd'hui être ré-accréditées mais demeureront membres accrédités de l'IPPF.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

2. SUIVI DES REVUES D'ACCRÉDITATION

Le Comité des membres a examiné les rapports de situation des revues d'accréditation ayant été effectuées dans les 16 associations suivantes dans le cadre du 3^{ème} cycle d'accréditation :

- **Congo** - Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial
- **Cameroun** - Cameroon National Association for Family Welfare
- **Zambie** - Planned Parenthood Association of Zambia
- **Botswana** – Botswana Family Welfare Association
- **Comores** - Association Comorienne pour le Bien-Etre de la Famille
- **Tanzanie** - Uzazi na Malezi Bora Tanzania
- **Sierra Leone** - Planned Parenthood Association of Sierra Leone
- **Mozambique** - Associação Moçambicana para Desenvolvimento da Família
- **Mauritanie** – Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille
- **Indonésie** - The Indonesian Planned Parenthood Association
- **République de Corée** - Korea Population, Health and Welfare Association
- **Finlande** – Väestöliitto
- **Lituanie** - Seimos Planavimo ir Seksualines Sveikatos Asociacija
- **Ukraine** - NGO Women Health and Family Planning
- **Afghanistan** - Afghan Family Guidance Association
- **Népal** - Family Planning Association of Nepal

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles les Associations membres précitées ne sont toujours pas en conformité, et notant que les associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier, celles-ci ne peuvent pas aujourd'hui être ré-accréditées. Les divers Bureaux régionaux continueront de surveiller la mise en œuvre des plans d'action de suivi durant la période prévue. Pendant cette période les Associations membres du/de/d'/des **Congo ; Cameroun; Zambie; Botswana; Comores; Tanzanie ; Sierra Leone ; Mozambique ; Mauritanie ; Indonésie ; République de Corée ; Finlande ; Lituanie ; Ukraine ; Afghanistan** ; demeureront des membres accrédités de l'IPPF sans que leur statut de membre ne soit affecté.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

3. LE PARCOURS DES MEMBRES DE LA CARIBBEAN FAMILY PLANNING AFFILIATION VERS LE STATUT DE MEMBRE ASSOCIE

Suite au retrait de la Région Hémisphère occidental de l'IPPF, les 5 associations suivantes, membres de la Caribbean Family Planning Affiliation, ont été soumises à un processus de diligence raisonnable afin d'évaluer l'éligibilité de leur candidature au statut de membre associé de l'IPPF en fonction des critères décrits dans la procédure 6 des *Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*.

- Antigua & Barbuda
- Aruba
- Dominique
- Guadeloupe
- Martinique

Le processus de diligence raisonnable s'est achevé en mars 2021 qui aboutit à un rapport détaillé sur chacune des cinq organisations soulignant les domaines dans lesquels les organisations avaient satisfait aux critères nécessaires à l'adhésion, mais également les domaines à améliorer. Chaque organisation s'est ensuite vue présenter une série de recommandations pour traiter des domaines à améliorer.

Deux des affiliés, Antigua & Barbuda et Dominique, ont répondu à ces recommandations et ont soumis leur candidature au statut de membre associé.

L'affilié d'Aruba a également soumis sa candidature au statut de membre associé. Cette candidature fut étudiée par le Comité des membres qui convint que, sur la base des informations fournies, l'affilié ne répondait pas encore aux critères des membres associés et qui demanda alors à la Région de fournir davantage d'informations sur l'affilié lors de la réunion du CM de mai 2022.

Les affiliées de la Guadeloupe et de la Martinique sont toutes deux actuellement confrontées à des défis d'ordre national (*ou est-ce plutôt d'ordre départemental*) qui ont eu un impact sur leurs capacités à s'engager avec les acteurs afin de répondre aux recommandations de diligence raisonnable, et, en tant que telles, ne sont pas encore en mesure de soumettre leurs demandes d'adhésion en tant que membre associé. Il est prévu qu'elles le fassent lors de la réunion du CM de mai 2022.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

4. DISPOSITIF D'ASSURANCE DE L'IPPF

En réponse à une demande du Conseil d'administration et du Comité des finances, d'audit et des risques (C-FAR), la direction a élaboré un plan visant à améliorer le dispositif d'assurance de l'IPPF. Le rapport présenté au C-FAR lors de sa réunion de mai 2021, soulignant les initiatives qui seront prises à court, moyen et long terme pour construire et renforcer les mécanismes d'assurance de l'IPPF, a été communiqué au Comité des membres.

➤ **Action requise : Le CG de prendre note de cette information.**

Notant que la situation qui a conduit à la suspension de l'association est toujours en cours, le Comité des membres **recommande** au Conseil d'administration que la suspension de l'IPPF de l'Association Sénégalaise pour le Bien-être Familial soit prorogée.

- **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

8. CANDIDATURE AU STATUT DE MEMBRE ASSOCIE

Le Comité des Membres a examiné la demande de l'affilié d'Antigua et Barbuda de la Caribbean Family Planning Affiliation pour devenir membre associé de l'IPPF. Notant que la demande répond *aux critères décrits dans la procédure 6 des Normes et responsabilités des membres de l'IPPF*, le Comité des membres **recommande** au Conseil d'administration que la candidature de l'Antigua & Barbuda Planned Parenthood Association au statut de membre associé soit approuvée.

- **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

Le Comité des Membres a examiné la demande de l'affilié de la Dominique de la Caribbean Family Planning Affiliation pour devenir membre associé de l'IPPF. Notant que la demande répond aux critères décrits dans la procédure 6 des Normes et responsabilités des membres de l'IPPF, le Comité des membres **recommande** au Conseil d'administration que la candidature de la Dominica Planned Parenthood Association au statut de membre associé soit approuvée.

- **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

9. CONFIRMATION DU STATUT DE MEMBRE ASSOCIE

Suite aux recommandations des Directrices des régions du monde arabe de l'IPPF et d'ESEAOR, le Comité des membres **recommande** au Conseil d'administration de confirmer le statut de membre associé des associations membres d'Irak, du Yémen, d'Australie et de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la période 2021 – 2022.

- **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**

10. EXEMPTION DE LA PHASE III D'ACCREDITATION

Le Comité des membres a examiné la demande du Bureau régional du Monde arabe d'exempter les Associations membres du Yémen et de Syrie des revues d'accréditation du troisième cycle.

L'association membre du Yémen est membre associé de type 1 et devait se soumettre à une revue d'accréditation cette année dans le cadre du processus visant à devenir un membre de plein droit de l'IPPF.

Depuis 2015, le Yémen connaît un conflit dévastateur qui a entraîné une crise humanitaire nationale de grande ampleur. Des millions de Yéménites sont confrontés à la famine, à la plus grande épidémie de choléra jamais enregistrée dans le monde en une seule année et à un dur conflit. Malgré cela, la Yemeni Association for Reproductive Health (YARH) a mis en œuvre plusieurs interventions visant à améliorer l'accès à la santé des femmes et des filles et fournir des services essentiels et vitaux aux groupes vulnérables.

Depuis 2016, la YARH a réussi à fournir environ un demi-million de services de SSR à environ 166 000 client-e-s vivant dans des contextes d'urgence humanitaire. L'association a également offert une éducation sexuelle complète à des jeunes qui vivent dans des conditions très restrictives et instables.

La Syria Family Planning Association (SFPA) est membre de plein droit de l'IPPF et la principale ONG à sensibiliser au planning familial et à fournir des services de SSR à la population syrienne. Elle travaille en étroite collaboration avec plusieurs agences locales telles que l'Union des femmes, où se trouvent deux des 18 cliniques de l'Association, et avec des agences internationales telles que le FNUAP, l'UNICEF, le HCR, l'IMC, l'OMS et le PNUD. Ces agences ont établi un partenariat avec la SFPA pour étendre divers services de SSR et autres services médicaux aux personnes déplacées vivant dans des abris où elles subissent des niveaux croissants de violence et de complications sociales. Cela a permis à la SFPA d'accumuler de l'expérience et de l'expertise qui ont ainsi permis de répondre de manière proactive à l'augmentation des besoins non satisfaits en matière de SSR.

Malgré les défis que représente le fait d'opérer dans une zone sujette aux conflits, l'AM a réussi à fournir environ 32,5 millions de services de SSR à environ 7,2 millions de client-e-s vivant dans des contextes de crise humanitaire, y compris une éducation sexuelle complète (ESC) à des jeunes dont les conditions de vie sont très instables.

En raison des circonstances difficiles qui existent encore au Yémen et en Syrie, circonstances accrues par la Covid 19 et par le fait que système de santé est quasi inexistant dans les deux pays, le processus d'accréditation est confronté à de nombreuses difficultés, dont l'isolement et l'éloignement de certains lieux avec des problèmes logistiques induits, notamment la faiblesse de l'internet et les coupures de courant prolongées.

Le Comité des membres **recommande** donc au Conseil d'administration que les Associations membres du Yémen et de la Syrie soient exemptées de l'obligation de se soumettre à la revue d'accréditation du 3^{ème} cycle.

- **Action requise : Le CA d'approuver cette recommandation**